



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

---

## Préavis No 56/01

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 515'000.-- pour la démolition et la reconstruction de la buvette et des vestiaires de la plage de Promenthoux.

Municipal responsable : M. André FISCHER

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### PREAMBULE

La buvette de Promenthoux a été construite il y a plus de trente ans et se trouve dans un état assez dégradé. Toutes les peintures sont en mauvais état. Les murs sont fissurés et l'étanchéité du toit doit être refaite. L'organisation des locaux ne correspond plus à une utilisation rationnelle; manque de place pour la cuisine (13 m<sup>2</sup>) et la buvette, places trop grandes et inutilisées dans les vestiaires.

### CHOIX DES OPTIONS ET CONCEPTION

Le mandat d'étude a été attribué au bureau d'architectes CHRISTEN, à Gland, avec pour mission d'étudier deux options, soit :

- Rénover et rafraîchir la buvette existante.
- Démolir et reconstruire à neuf.

Après visite sur place, nous n'avons pu que constater le mauvais état général de la buvette actuelle. Des travaux d'entretien et de réfection ont été envisagés, devis à l'appui (peinture extérieure et étanchéité de la dalle toiture). Ceux-ci s'avèrent onéreux, non durables et ne résolvent pas les vrais problèmes, à savoir, cuisine et autres locaux pas adaptés, pas d'avant-toits, toiture plate, remontée d'humidité, etc.

Ceci pris en compte, nous avons opté pour la 2<sup>ème</sup> solution, soit, une démolition complète et une reconstruction adaptée aux normes et aux besoins actuels.

Le projet proposé reprend la forme, l'orientation et l'emplacement de la buvette existante.

La surface des locaux a été redéfinie selon les besoins actuels des utilisateurs.

La partie caisse a été conçue comme une petite tour permettant de surveiller l'ensemble de la plage et marquant la position de l'entrée.

Une partie de la terrasse sera couverte et pourra trouver un prolongement avec un store en toile.

Pour les matériaux, la volonté est de s'intégrer au maximum dans ce magnifique site. C'est pour cette raison que nous privilégions le bois sur les façades principales (fixé sur un support en maçonnerie), protégé par de grands avant-toits.

Tout est également conçu pour éviter au maximum les déprédations et le vandalisme.

Le but final étant de réaliser une construction économique, durable, fonctionnelle et s'intégrant au site.

Le dossier a été mis à l'enquête publique du 22 juin au 12 juillet 2001 et n'a fait l'objet d'aucune opposition. Une remarque concernant l'exploitation a été formulée par Mme Linda DURAND-Connor dont nous avons tenu compte. Les autres voisins directs informés n'ont pas fait d'opposition.

## DESCRIPTIF DES TRAVAUX

### TRAVAUX PREPARATOIRES

#### Démolition

- Démolition complète de la buvette, tri, chargement et évacuation.

**BATIMENT**Maçonnerie et  
béton armé

- Terrassement, fouille en rigole,
- Canalisation en PVC,
- Murs en b.a. et briques ciment joints propres,
- Séparateur et décanteur pour graisse,
- Drainage PVC avec étanchéité,
- Dallage en béton armé, chape ciment collé.

Construction  
en bois

- Charpente en sapin,
- Isolation thermique pour le bar, la cuisine et le dépôt,
- Façades en lames rétifées.

Fenêtres

- Cadres-fenêtres type ACO en PVC.

Ferblanterie

- Placage en zinc-cuivre-titane sur la toiture buvette,
- Etanchéité bi-couches pour toiture du couvert, gravier rond de protection.

Electricité

- Selon schéma établi.

Sanitaires

- Appareils standards blancs, accessoires,
- Distribution EC-EF, écoulements GEBERIT,
- Nouveau boiler 250 litres.

Plâtrerie,  
peinture intérieure  
et extérieure

- Faux-plafond pour locaux bar, cuisine et dépôt,
- Dispersion intérieure et extérieure sur maçonnerie,
- Peinture sur éléments métalliques.

Serrurerie

- Portes métalliques à peindre,
- Volets roulants pour caisse et bar.

Menuiserie  
intérieure

- Portes de communication en bois, plaquées

Cloisons fixes

- Cloisons de séparations en résine synthétique, épaisseur 12 mm.

Carrelage

- Carreaux en grès pour tous les sols,
- Faïence sur les murs de la cuisine et dans les vestiaires.

Honoraires  
Architectes

- Selon proposition

Honoraires  
Ingénieurs

- Selon proposition

**EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION**

- Stores en toile • Prix varie selon la longueur
- Lustrerie • A définir
- Agencements de cuisine • Equipements à définir selon les besoins

**AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

- Dépose de pavés, évacuation,
- Pose de nouveaux pavés,
- Remplacement, remise en état.

**FRAIS SECONDAIRES**

- Taxes diverses, frais d'architectes,
- Divers et imprévus.

**COUTS**

(basé sur des soumissions rentrées)

**TRAVAUX PREPARATOIRES**

Démolition	Fr.	12'374.--
<b>TOTAL TRAVAUX PREPARATOIRES</b>	<b>Fr.</b>	<b>12'374.--</b>

**BATIMENT**

Maçonnerie et béton armé	Fr.	152'993.--
Construction en bois	Fr.	38'442.--
Fenêtre	Fr.	3'000.--
Ferblanterie	Fr.	22'551.--
Electricité	Fr.	17'000.--
Sanitaires	Fr.	39'000.--
Plâtrerie, peinture intérieure et extérieure	Fr.	15'900.--
Serrurerie	Fr.	22'841.--
Menuiserie intérieure	Fr.	1'500.--
Cloisons fixes	Fr.	10'553.--
Carrelage	Fr.	16'854.--
Honoraires Architectes	Fr.	48'420.--
Honoraires Ingénieurs	Fr.	10'760.--
<b>TOTAL BATIMENT</b>	<b>Fr.</b>	<b>399'814.--</b>

**EQUIPEMENT D'EXPLOITATION**

Stores toile	Fr.	5'800.--
Lustrerie	Fr.	-.--
Agencements cuisine	Fr.	75'000.--
<b>TOTAL EQUIPEMENT D'EXPLOITATION</b>	<b>Fr.</b>	<b>80'800.--</b>

**AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

Pose de nouveaux pavés	Fr.	13'611.--
<b>TOTAL AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b>	<b>Fr.</b>	<b>13'611.--</b>

**FRAIS SECONDAIRES**

Taxes diverses, frais d'Architectes	Fr.	4'000.--
Divers et imprévus	Fr.	4'401.--
<b>TOTAL FRAIS SECONDAIRES</b>	<b>Fr.</b>	<b>8'401.--</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>515'000.--</b>

=====

**CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS**

vu le préavis municipal No 56/01 concernant la demande d'un crédit de **Fr. 515'000.--** pour la démolition et la reconstruction de la buvette et des vestiaires de la plage de Promenthoux.

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

1) d'adopter le préavis municipal No 56/01 concernant la demande d'un crédit de **Fr. 515'000.--** pour la démolition et la reconstruction de la buvette et des vestiaires de la plage de Promenthoux.

- 2) d'accorder un crédit de **Fr. 515'000.--**, pour la réalisation des travaux en question,
- 3) d'autoriser et de porter au budget de fonctionnement le financement de cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h. du règlement du Conseil communal,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de **Fr. 17'170.--** par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 14 août 2001, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire adj.

H.-R. Kappeler

N. Pichon



